**MAIRIE**

51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines

☎ 04.73.54.30.88

☎ 04.73.54.31.67

✉ mairie.brassac@orange.fr

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

**N° 2026/008 P**

Le Maire de **Brassac-les-Mines**,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°2020-080 du 26/10/2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/45 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15/03/2021 et ce, pour une durée de six ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**ARRETE**

**Article 1** : Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent                   | Grade actuel                      | Grade proposé                                              | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| <i>Mme MENNA Gaelle</i> | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 1                 |                                    |

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

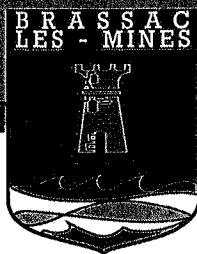
Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis :

- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du CDG63,
- à l'agent.



**MAIRIE**

51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines



04.73.54.30.88



04.73.54.31.67



mairie.brassac@orange.fr

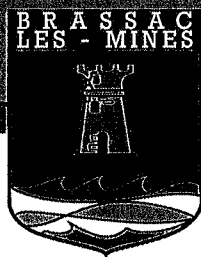
Fait à Brassac-les-Mines, le 20/01/2026

Le Maire,

Fabien BESSEYRE



*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que si vous désirez contester cette décision, vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois et avant de saisir le Tribunal Administratif, saisir pour qu'il engage une médiation le médiateur désigné par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme soit : par courrier, sous pli confidentiel adressé au médiateur à l'adresse du CDG63-7 Rue Condorcet-CS70007-63063 Clermont-fd Cedex 1, par courriel, à [mediateur@cdg63.fr](mailto:mediateur@cdg63.fr). Une copie de la décision contestée devra être jointe à votre demande. Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte de fin de médiation, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-fd ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**MAIRIE**

51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines

☎ 04.73.54.30.88

☎ 04.73.54.31.67

✉ mairie.brassac@orange.fr

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**N° 2026/009 P**

Le Maire de **Brassac-les-Mines**,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2020-080 du 26/10/2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/45 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15/03/2021 et ce, pour une durée de six ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**ARRETE**

**Article 1** : Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent                    | Grade actuel                  | Grade proposé                                          | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| <i>M. VINCENT Benoit</i> | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1                 |                                    |

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

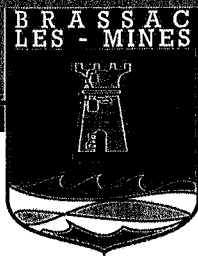
Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis :

- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du CDG63,
- à l'agent.



**MAIRIE**  
51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines

☎ 04•73•54•30•88

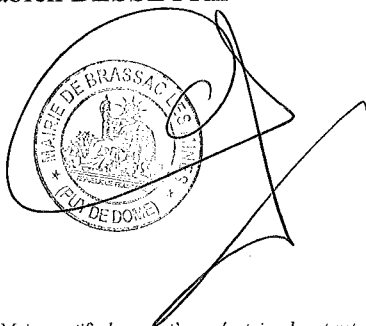
☎ 04•73•54•31•67

✉ mairie.brassac@orange.fr

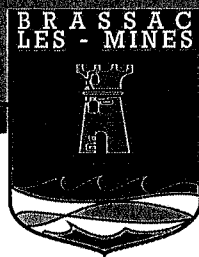
Fait à Brassac-les-Mines, le 20/01/2026

Le Maire,

Fabien BESSEYRE



*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que si vous désirez contester cette décision, vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois et avant de saisir le Tribunal Administratif, saisir pour qu'il engage une médiation le médiateur désigné par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme soit : par courrier, sous pli confidentiel adressé au médiateur à l'adresse du CDG63-7 Rue Condorcet-CS70007-63063 Clermont-fd Cedex 1, par courriel, à [mediateur@cdg63.fr](mailto:mediateur@cdg63.fr). Une copie de la décision contestée devra être jointe à votre demande. Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte de fin de médiation, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-fd ou par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**MAIRIE**

51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines

☎ 04•73•54•30•88

☎ 04•73•54•31•67

✉ mairie.brassac@orange.fr

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

**N° 2026/010 P**

Le Maire de **Brassac-les-Mines**,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2020-080 du 26/10/2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/45 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15/03/2021 et ce, pour une durée de six ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**ARRETE**

**Article 1** : Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent                     | Grade actuel                                           | Grade proposé                                          | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|---------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| <i>M. MAYVIAL Olivier</i> | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 2                 |                                    |

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

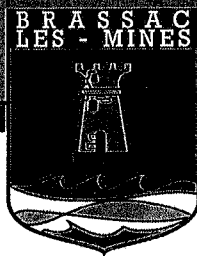
**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis :

- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du CDG63,
- à l'agent.



**MAIRIE**  
51 rue Charles Souligoux  
63570 Brassac-les-Mines

☎ 04.73.54.30.88

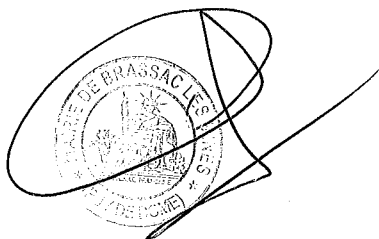
☎ 04.73.54.31.67

✉ [mairie.brassac@orange.fr](mailto:mairie.brassac@orange.fr)

Fait à Brassac-les-Mines, le 20/01/2026

Le Maire,

Fabien BESSEYRE



*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que si vous désirez contester cette décision, vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois et avant de saisir le Tribunal Administratif, saisir pour qu'il engage une médiation le médiateur désigné par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme soit : par courrier, sous pli confidentiel adressé au médiateur à l'adresse du CDG63-7 Rue Condorcet-CS70007-63063Clermont-fd Cedex 1, par courriel, à [mediateur@cdg63.fr](mailto:mediateur@cdg63.fr). Une copie de la décision contestée devra être jointe à votre demande. Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte de fin de médiation, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-fd ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*